



Commune d'Ellon et de Nonant

Le Clos des Pommiers

Permis d'aménager n° PA 014 236 21 D0001 accordé le 22 Février 2022 (ELLON) Permis d'aménager n° PA 014 465 21 D0001 accordé le 22 Février 2022 (NONANT)

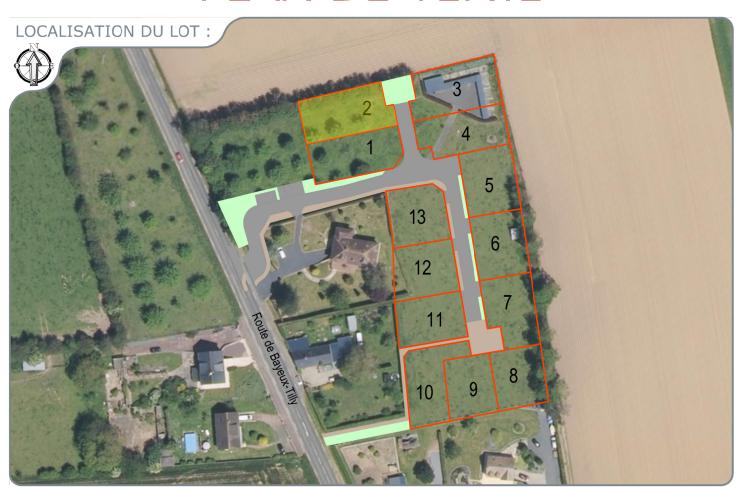
LOT no

Superficie totale: 588 m²

Cadastre: ZB n°232 et 233 - Ellon

Surface de plancher : 300m²

PLAN DE VENTE



ZB.232 : 3a 95ca ZB.233 : 1a 93ca



Dossier n° : 2604-21

PONT-L'EVÊQUE - Bureau prir 9, Place du Bras d'Or 14 130 Pont-L'Evêque

CAEN - Bureau secondaire 102 Ter, Avenue Henry Chéron 14 000 Caen Responsable Guillaume Doligez FALAISE - Bureau secondaire 44, rue Georges Clémenceau 14 700 Falaise Responsable : Jean-Marc Pierrot ARGENTAN - Permanence
Espace Bee Cowwik - 1 nue de la Poix
Place des Trois Crix - 61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendreid de 8736 i 21/30 et de 14h à 17h3
Et les outres jours su rendez-vous

Modifications	Date	Etabli par
Création	17.03.2022	JG
Mise à jour	14.06.2023	JoH

Tél: 02.31.65.02.20 - Fax: 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - www.amenageo.fr

Successeurs deGervais DOLIGEZ - Sustave LUBAC - Naurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 35 280 % - RCS Lisieux : 4/2 135 976 00045
TVA Intracom: FR:64442135976 - NAF7112A - N'Inscription OGE : 2002C200010

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

LIMITES - Délimitation - Bornage									
NON DEFINIES									
□Nord	□Sud	□Est	□Ouest	□façades sur voie	☐ Autres:				
☑ DEFINIES jurie									

		Nature de la limite Descriptif	ldentité du(des) propriétaire(s) riverain(s)	PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert
				Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	soussigné
-	Limite NORD	Limite matérialisée par 3 bornes nouvelles	GFA de Normandie X ZB n°22	07/10/2021	GÉOMÈTRE-EXPERT GARANT DUN CADRE DE VIE DURBLE GUIllaume DOLIGEZ Jean-Marc PIERROT PONT L'EVEQUE - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr	22/05/2023
	Limite SUD	Limite matérialisée par 3 bornes nouvelles	Lot n°1 ZB n°230 et 231	29/07/2022		22/05/2023
	Limite OUEST	Limite matérialisée par 2 bornes nouvelles	Verger ZB n°229	29/07/2022		22/05/2023
	Limite EST	Limite matérialisée par 3 bornes nouvelles et 1 marque peinture	Voirie ZB n°238	29/07/2022		22/05/2023

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 588 m².

NB : Plan de division joint.

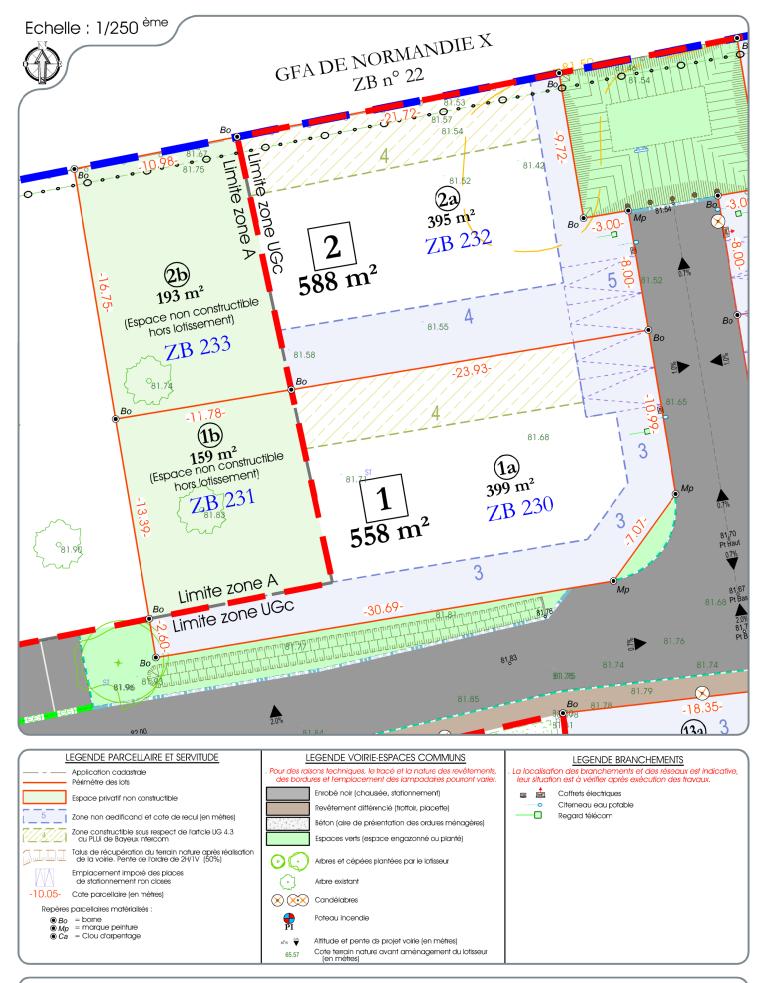
Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 14 Juin 2023,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-l'Évêque,

Pont-l'Évêque,

inscription 'inscription



OTA: - La ocalisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.

- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition

- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.

Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple
 Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.

- Levé topographique en Septembre 2020